

III. STATISTIQUES DES INDEMNITES

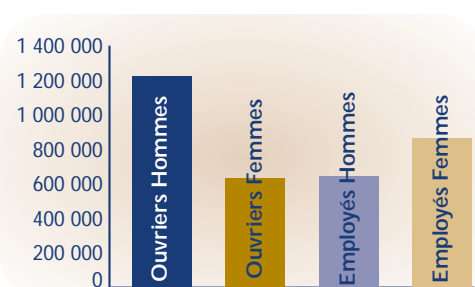
A. REGIME GENERAL

1. Régime général - Incapacité primaire

a. Population assurée

Tableau 1 - Graphique 1 - Effectif des titulaires primaires - Situation au 30 juin 2000

Ouvriers	Hommes	1 224 879
	Femmes	635 339
Total		1 860 218
Employés	Hommes	643 372
	Femmes	863 412
Total		1 506 784
Total	Hommes	1 868 251
	Femmes	1 498 751
Total		3 367 002

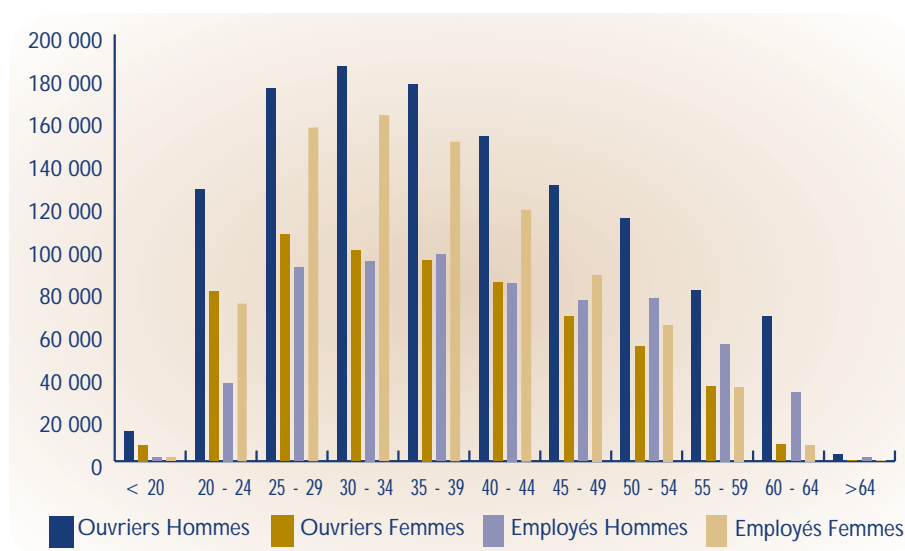


Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des titulaires indemnisables primaires se compose de la population des titulaires assurés en cas d'incapacité de travail. Les titulaires assurés sont les travailleurs du secteur privé et les chômeurs. Les titulaires déjà reconnus en invalidité ne sont plus repris dans cet effectif.

Le *graphique 1* montre la ventilation de l'effectif des titulaires indemnisables primaires par état social et sexe.

Graphique 1bis - Effectif des titulaires indemnisables primaires par groupe d'âge et par sexe - Situation au 30 juin 2000



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *graphique 1bis* représente les titulaires indemnisables primaires selon le groupe quinquennal d'âge auquel ils appartiennent. Les chiffres sont donnés selon l'état social (ouvriers ou employés) ainsi que selon le sexe.

b. Jours indemnités et dépenses

Tableau 2 - Nombre de jours indemnités en 2000 et dépenses correspondantes (en BEF)

		Jours indemnités	Dépenses	Indemnité moyenne
Ouvriers	Hommes	9 300 029	13 828 298 736	1 486,91
	Femmes	6 447 590	6 415 176 977	994,97
	Régul.	0	- 565 878 520	
	Total	15 747 619	19 677 597 193	1 285,49
Employés	Hommes	1 757 254	2 904 000 393	1 652,58
	Femmes	4 013 168	4 921 889 717	1 226,44
	Régul.	0	- 179 632 263	
	Total	5 770 422	7 646 257 847	1 356,21
Régul. non ventilables		0	127 540	
Total général		21 518 041	27 323 982 580	1 304,46

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

La première année d'incapacité de travail est appelée période d'incapacité primaire. Lorsque la maladie atteint une année, le titulaire reconnu en incapacité de travail entre en période d'invalidité. Le *tableau 2* donne les jours et les montants indemnités en 2000 pour des périodes d'incapacité primaire également ventilées selon l'état social et le sexe. L'indemnité moyenne calculée figure aussi dans ce tableau.

c. Cas de maladie

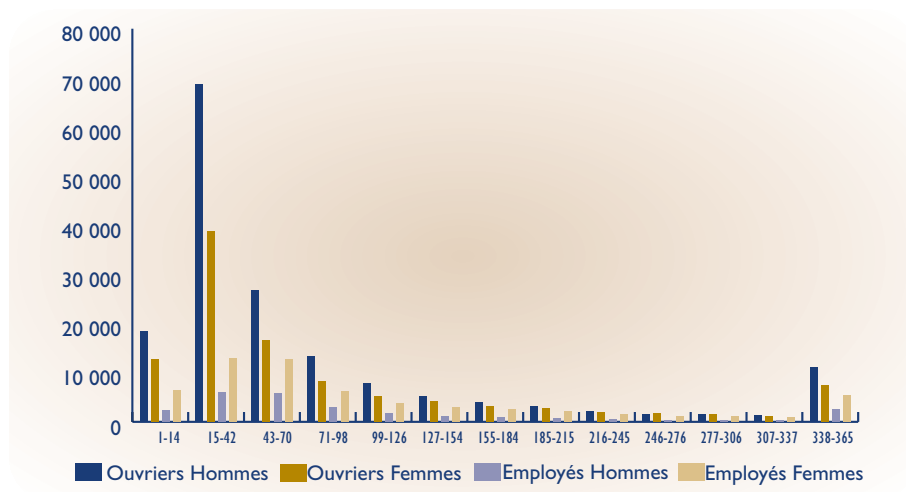
Tableau 3 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2000) répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue

Durée en jours	Ouvriers	Ouvriers	Employés	Employés	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1 - 14 jours	18 491	12 724	2 363	6 325	39 903
15 - 42 jours	68 613	38 746	6 020	12 972	126 351
43 - 70 jours	26 823	16 532	5 859	12 663	61 877
71 - 98 jours	13 310	8 270	3 008	6 119	30 707
99 - 126 jours	7 874	5 290	1 717	3 795	18 676
127 - 154 jours	5 200	4 113	1 140	3 000	13 453
155 - 184 jours	4 043	3 205	871	2 614	10 733
185 - 215 jours	3 079	2 780	684	2 094	8 637
216 - 245 jours	2 138	2 017	442	1 461	6 058
246 - 276 jours	1 607	1 724	360	1 183	4 874
277 - 306 jours	1 483	1 487	302	1 027	4 299
307 - 337 jours	1 344	1 140	297	830	3 611
338 - 365 jours	11 192	7 470	2 502	5 325	26 489
Total	165 197	105 498	25 565	59 408	355 668

Source : INAMI - Service indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 3*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas indemnités en incapacité primaire selon la durée totale de l'incapacité de travail reconnue exprimée en jours. Seuls les cas dont l'incapacité de travail s'est terminée en 2000 peuvent être répertoriés dans une catégorie de durée déterminée. Les cas d'incapacité de travail dont la durée d'incapacité n'est pas supérieure à la période de salaire garanti (quatorze jours pour les ouvriers et trente jours pour les employés) et qui ne sont donc pas indemnités par l'assurance maladie ne sont pas repris dans ces chiffres. Si l'incapacité se prolonge au delà de la période de salaire garanti, le cas est codifié pour la durée totale de l'incapacité. Les cas dont la durée est inférieure à quinze jours concernent majoritairement des travailleurs en chômage qui tombent directement à charge de l'assurance. La période de 338 à 365 jours contient notamment les cas de maladie qui atteignent un an d'incapacité et qui entreront probablement en invalidité.

Graphique 3 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2000) répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue



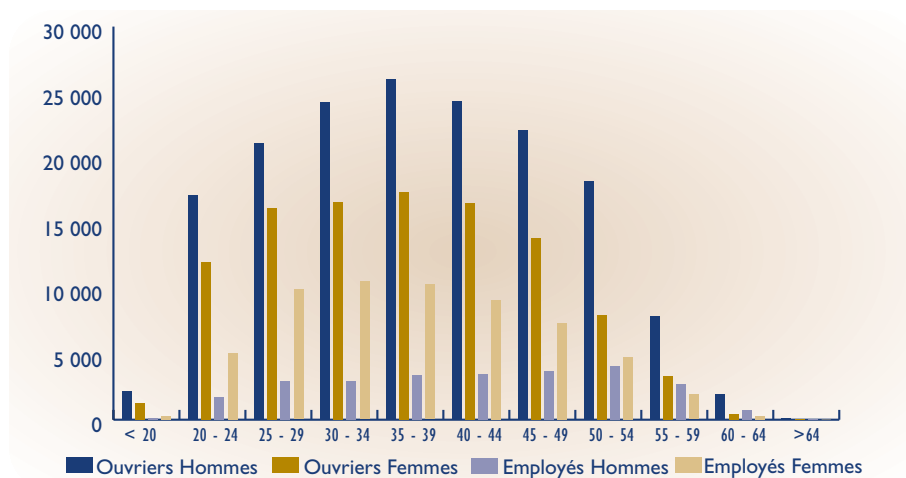
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

N.B. : la première période ne compte que quatorze jours alors que les autres périodes comptent à peu près vingt-sept jours.

Tableau 4 - Graphique 4 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2000) répartis par groupe d'âge

Groupe d'âge	Ouvriers		Employés		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
< 20	2 166	1 229	74	265	3 734
20 - 24	17 143	11 992	1 707	5 050	35 892
25 - 29	21 097	16 130	2 913	9 917	50 057
30 - 34	24 236	16 613	2 946	10 516	54 311
35 - 39	26 014	17 366	3 369	10 296	57 045
40 - 44	24 299	16 513	3 447	9 099	53 358
45 - 49	22 070	13 844	3 659	7 361	46 934
50 - 54	18 227	7 992	4 025	4 732	34 976
55 - 59	7 926	3 347	2 689	1 904	15 866
60 - 64	1 917	457	703	260	3 337
>64	102	15	33	8	158
Total	165 197	105 498	25 565	59 408	355 668

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 4 et le graphique 4 donnent le nombre de cas indemnisés répartis selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent.

Tableau 4 bis - Durée d'indemnisation moyenne par cas et nombre moyen de cas de maladies par 100 titulaires

	Ouvriers	Ouvriers	Employés	Employés	Total	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Durée d'indemnisation moyenne par cas	55,18	60,36	67,28	66,75	56,80	62,67
Nombre moyen de cas de maladies par 100 titulaires	13,49	16,60	3,97	6,88	10,21	11,00

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 4bis* donne la durée moyenne d'indemnisation par cas de maladie en période d'incapacité primaire. Il faut analyser les chiffres en tenant compte que la période de salaire garanti dépend de l'état social du titulaire (ouvriers : quatorze jours; employés : trente jours). Seuls les jours indemnisés en dehors de la période de salaire garanti sont pris en compte pour le calcul.

Ce tableau donne également le nombre moyen de cas de maladie pour 100 titulaires. Ainsi, sur 100 titulaires ouvriers (masculins), on a enregistré près de 13,49 cas de maladie.

2. Régime général - Maternité

Jours indemnisés et dépenses

Tableau 5 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes en 2000

Incapacité primaire	Jours indemnisés	Dépenses	Indemnité moyenne
Période de repos de maternité			
Ouvrières	2 570 268	3 401 812 884	1 323,52
Employées	3 906 669	7 260 970 168	1 858,61
Total	6 476 937	10 662 783 052	1 646,27
Période d'écartement du travail			
Ouvrières	449 950	551 900 347	1 226,58
Employées	1 054 854	1 666 733 441	1 580,06
Total	1 504 804	2 218 633 788	1 474,37
Paternité			
Régl. non ventilables	0	7 481	0,00
Total général	7 981 752	12 881 549 828	1 613,87
Invalidité	55 882	79 838 952	1 428,71

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 5* indique les dépenses relatives à la maternité. Ces dépenses peuvent concerner des titulaires reconnues invalides en repos de maternité ou d'autres titulaires (période primaire), catégorie où l'on enregistre la plupart des dépenses. Deux types de dépenses sont comprises dans cette dernière rubrique : d'une part, l'indemnisation des quinze semaines de repos de maternité et d'autre part, l'indemnisation des périodes pendant lesquelles la titulaire enceinte est écartée de son milieu de travail en raison d'une grossesse ou d'un allaitement. Outre les jours et les montants indemnisés, une indemnité moyenne par état social a été calculée.

**Tableau 5bis - Nombre de cas de maternité (terminés en 2000)
répartis par groupe d'âge
(sans les cas de maternité de titulaires invalides)**

Groupe d'âge	Ouvriers	Employés	Total
	Femmes	Femmes	
< 20	406	96	502
20 - 24	7 188	4 173	11 361
25 - 29	12 074	19 619	31 693
30 - 34	7 373	16 309	23 682
35 - 39	2 409	4 803	7 212
40 - 44	360	574	934
45 - 49	11	15	26
> 49	0	0	0
Total	29 821	45 589	75 410

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

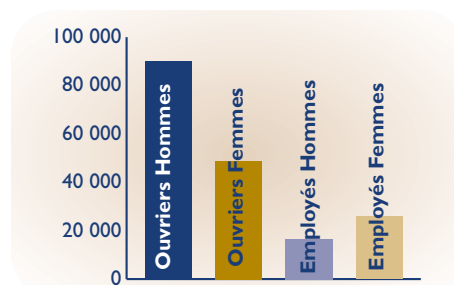
Le *tableau 5bis*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas de maternité selon le groupe d'âge auquel appartient la titulaire. Seuls les cas dont la période de maternité s'est terminée en 2000 sont pris en considération en 2000.

3. Régime général - Invalidité

a. Effectif

Tableau 6 - Graphique 6 - Effectif des invalides au 30 juin 2000

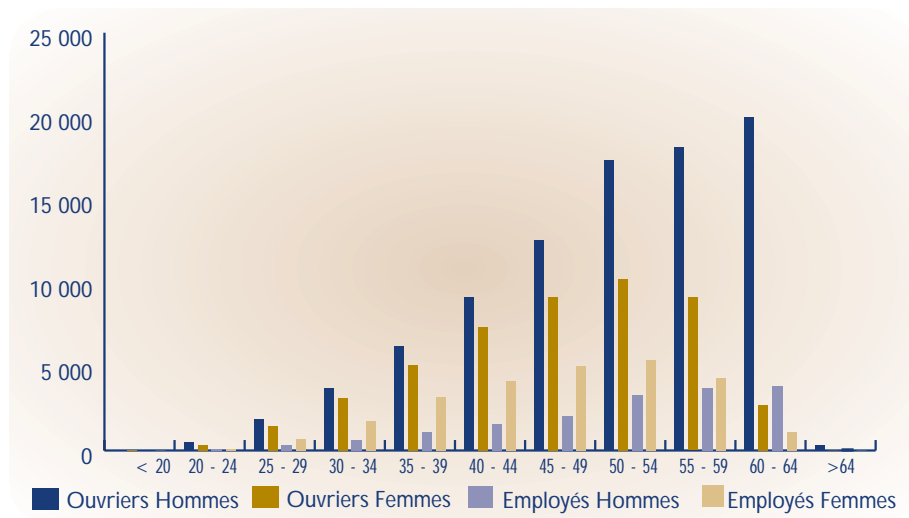
Ouvriers	Hommes	89 962
	Femmes	48 792
Total		138 754
Employés	Hommes	16 540
	Femmes	25 813
Total		42 353
Total	Hommes	106 502
	Femmes	74 605
Total		181 107



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Les titulaires dont la période d'incapacité de travail est supérieure à un an et qui font l'objet d'une reconnaissance par le Conseil médical de l'invalidité, entrent en période d'invalidité. L'effectif des invalides répertoriés au 30 juin 2000 est ventilé selon l'état social et le sexe.

Graphique 6bis - Effectif des invalides par groupe d'âge au 30 juin 2000



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme on le constate dans le *graphique 6bis*, l'effectif des invalides croît en fonction de l'âge et dépend de l'état social.

b. Jours indemnisés et dépenses

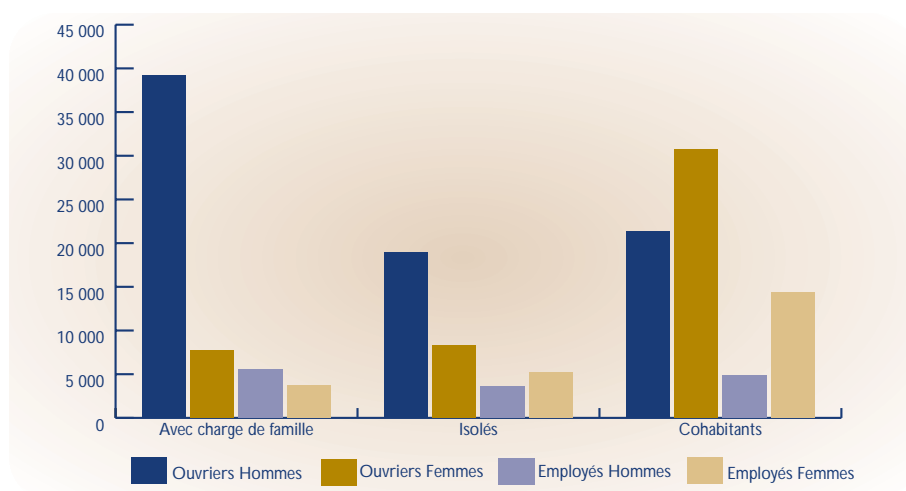
Tableau 7 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes en 2000

		Jours indemnisés	Dépenses	Indemnité moyenne
Ouvriers	Hommes	27 625 349	36 411 585 041	1 318,05
	Femmes	15 078 670	15 377 341 742	1 019,81
	Total	42 704 019	51 788 926 783	1 212,74
Employés	Hommes	4 868 525	6 995 711 753	1 436,93
	Femmes	7 940 675	8 709 423 789	1 096,81
	Total	12 809 200	15 705 135 542	1 226,08
Subtotal		55 513 219	67 494 062 325	1 215,82
Divers		27 650	14 610 499	528,41
Total général		55 540 869	67 508 672 824	1 215,48

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 7* donne les dépenses relatives à l'invalidité. Outre les jours et les montants indemnisés, une indemnité moyenne par état social a été calculée.

Graphique 7 - Nombre d'invalides indemnisés au cours du 2^e trimestre 2000, ventilé selon la charge de famille



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme le montre le *graphique 7*, les hommes invalides bénéficient majoritairement d'une indemnité avec charge de famille et ce, aussi bien les ouvriers que les employés. Par contre, les femmes invalides sont dans leur majorité indemnisées en tant que cohabitantes.

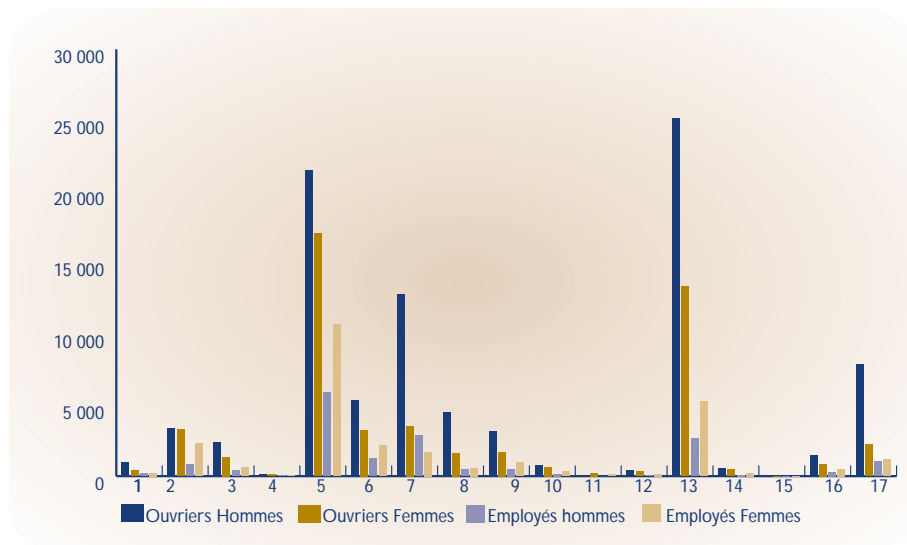
c. Groupe de maladie

Tableau 8 - Effectif des invalides par groupe de maladies au 31 décembre 2000

Groupes de maladies	
1	Maladies infectieuses et parasitaires 1 826
2	Tumeurs 9 752
3	Mal. endocriniennes de la nutrition et du métabolisme 4 675
4	Maladies du sang et des organes des hématopoides 348
5	Troubles mentaux 55 040
6	Maladies du système nerveux et des organes des sens 11 933
7	Maladies de l'appareil circulatoire 20 857
8	Maladies de l'appareil respiratoire 7 161
9	Maladies de l'appareil digestif 6 307
10	Maladies des organes génito-urinaires 1 854
11	Complications de la grossesse et accouchement 307
12	Mal. de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané 952
13	Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif 46 365
14	Anomalies congénitales 1 305
15	Affections origine de la période périnatale 25
16	Symptômes, signes et états morbides mal définis 3 111
17	Lésions traumatiques et empoisonnements 12 290
	Inconnu 1
Total	184 109

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Sur base de l'effectif des invalides répertoriés au 31 décembre 2000, on établit une classification selon le groupe de maladies sur base duquel l'invalidé est reconnu. Les principaux groupes de maladies sont les groupes 5, 13 et 7.

Graphique 8 - Effectif des invalides par groupe de maladie, par état social et sexe au 31 décembre 2000


Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 9 - Effectif des invalides par année du début de la maladie

Début de la maladie	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
77 et avant	6 152	3 613	610	1 244	11 619
78	1 252	663	137	288	2 340
79	1 227	702	154	303	2 386
80	1 414	747	199	358	2 718
81	1 620	865	230	426	3 141
82	1 724	895	256	407	3 282
83	1 956	920	273	428	3 577
84	2 147	1 059	299	511	4 016
85	2 332	1 164	362	556	4 414
86	2 525	1 259	428	644	4 856
87	2 828	1 455	509	727	5 519
88	3 175	1 647	517	850	6 189
89	3 422	1 873	564	1 003	6 862
90	3 989	1 988	701	1 112	7 790
91	4 179	2 265	801	1 227	8 472
92	4 582	2 442	894	1 341	9 259
93	5 112	2 749	1 045	1 492	10 398
94	5 417	2 881	1 089	1 670	11 057
95	5 693	3 258	1 197	1 830	11 978
96	5 885	3 531	1 277	1 864	12 557
97	6 394	3 786	1 460	2 120	13 760
98	7 464	4 533	1 631	2 694	16 322
99	9 678	6 134	2 018	3 767	21 597
Total	90 167	50 429	16 651	26 862	184 109

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

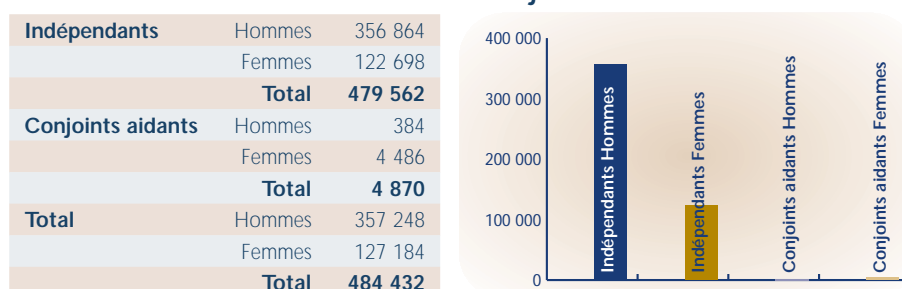
L'effectif des invalides au 31 décembre 2000 est cette fois ventilé selon l'année de début de maladie. Les cas antérieurs à 1977 sont regroupés dans l'année 1977. L'effectif des invalides qui ont fait leur entrée en invalidité au cours de l'année 2000 est l'effectif repris dans la catégorie " l'année de début de maladie de 1999 ". Les autres années de début de maladie donnent l'effectif restant compte tenu des sorties d'invalidité (remises au travail, pension, décès, ...).

B. REGIME DES INDEPENDANTS

1. Régime des indépendants - Incapacité primaire

a. Population assurée

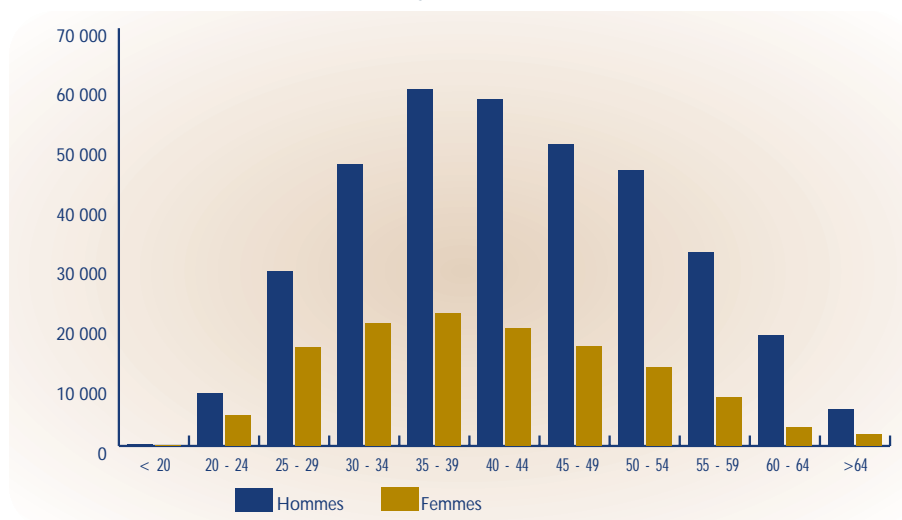
**Tableau 1 - Graphique 1 - Effectif des titulaires indemnissables primaires
Situation au 30 juin 2000**



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des titulaires indemnissables primaires constitue la population des titulaires assurés en cas d'incapacité primaire. Il est ventilé en deux catégories : les indépendants et les conjoints-aidants assurés volontairement à l'assurance indemnités.

**Graphique 1bis - Effectif des titulaires indemnissables primaires
par groupe d'âge et par sexe -
Situation au 30 juin 2000**



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *graphique 1bis* représente les titulaires indemnissables primaires selon le groupe quinquennal d'âge auquel ils appartiennent. Les chiffres sont donnés par sexe.

b. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 2 - Nombre de jours indemnisés en 2000 et dépenses correspondantes

		Jours indemnisés	Dépenses	Indemnité moyenne
Indépendants	Hommes	565 137	369 652 245	654,09
	Femmes	163 670	99 636 951	608,77
	Régul.	0	-3 241 423	
Total		728 807	466 047 773	639,47
Conjoints aidants	Hommes	634	368 219	580,79
	Femmes	13 344	7 858 427	588,91
	Régul.	0	52 923	
Total		13 978	8 279 569	592,33
Total général		742 785	474 327 342	638,58

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

La première année d'incapacité de travail est appelée *période d'incapacité primaire*. Lorsque la maladie atteint une année, le titulaire reconnu en incapacité de travail entre en période *d'invalidité*. Ce tableau donne les jours et les montants indemnisés en 2000 pour des périodes d'incapacité primaire selon le type d'indépendants et le sexe. L'indemnité moyenne calculée figure également dans ce tableau. Les montants journaliers d'indemnités octroyées sont des montants forfaitaires dépendant de la situation familiale.

c. Cas de maladie

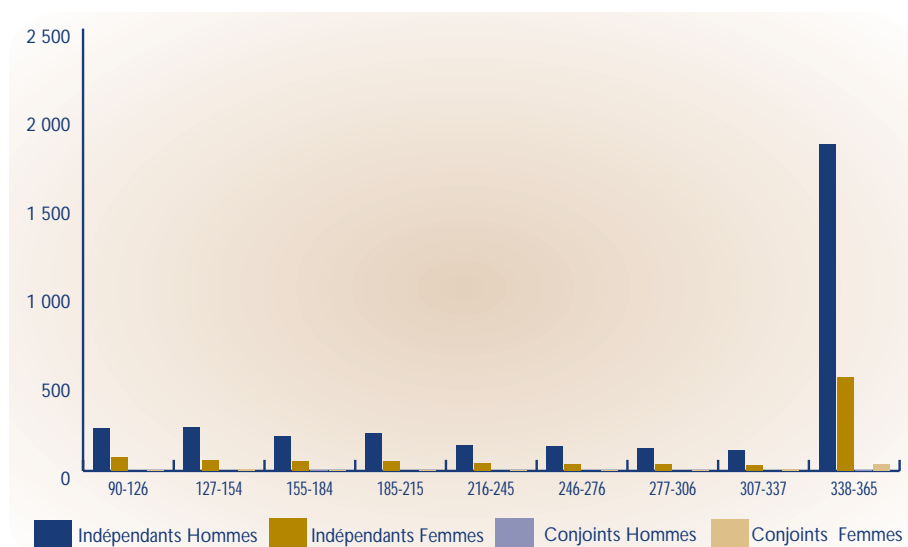
Tableau 3 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2000) répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue

Durée en jours	Indépendants	Indépendants	Conjoints	Conjoints	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
90 - 126 jours	239	78	0	3	320
127 - 154 jours	244	58	0	8	310
155 - 184 jours	195	52	1	3	251
185 - 215 jours	213	53	0	5	271
216 - 245 jours	143	41	0	4	188
246 - 276 jours	136	35	0	4	175
277 - 306 jours	128	36	0	5	169
307 - 337 jours	118	33	0	6	157
338 - 365 jours	1 848	531	3	34	2 416
Total	3 264	917	4	72	4 257

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 3*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas indemnisés en incapacité primaire selon la durée totale de l'incapacité de travail reconnue exprimée en jours. Seuls les cas dont l'incapacité de travail s'est terminée en 2000 peuvent être répertoriés dans une catégorie de durée déterminée. Les cas d'incapacité de travail dont la durée d'incapacité n'est pas supérieure à la période de carence (les trois premiers mois de l'incapacité ne sont pas pris en charge par l'assurance indemnités) ne sont pas repris dans ces chiffres. Si l'incapacité se prolonge au delà de la période de trois mois, le cas est codifié pour la durée totale de l'incapacité. La période de 338 à 365 jours contient notamment les cas de maladie qui atteignent un an d'incapacité et qui entreront probablement en invalidité.

Graphique 3 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2000) répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue



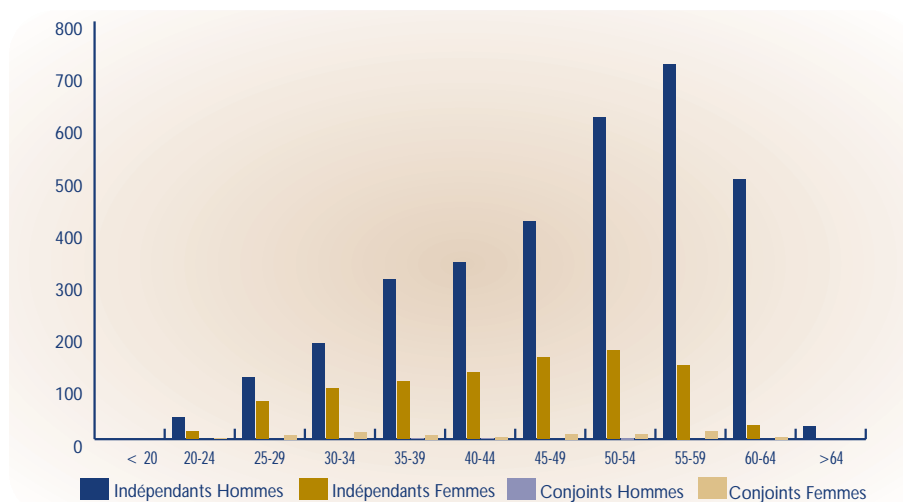
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 4 - Graphique 4 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2000) répartis par groupe d'âge

Groupe d'âge	Indépendants		Conjoints		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
< 20	1	0	0	0	1
20 - 24	42	15	0	1	58
25 - 29	119	72	0	8	199
30 - 34	184	97	0	13	294
35 - 39	307	111	1	8	427
40 - 44	339	128	1	4	472
45 - 49	417	156	0	10	583
50 - 54	616	170	2	9	797
55 - 59	717	142	0	15	874
60 - 64	497	26	0	4	527
>64	25	0	0	0	25
Total	3 264	917	4	72	4 257

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 4* et le *graphique 4* donnent le nombre de cas indemnisés dont question ci-dessus répartis selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent.



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 4bis - Durée d'indemnisation moyenne par cas et nombre moyen de cas de maladie par 1 000 titulaires

	Hommes	Femmes	Total
Durée moyenne d'indemnisation par cas	164,86	164,45	164,76
Nombre moyen de cas de maladie par 1 000 titulaires	9,15	7,78	8,79

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 4bis* donne la durée moyenne d'indemnisation par cas de maladie en période d'incapacité primaire. Il faut analyser les chiffres en tenant compte que les trois premiers mois d'incapacité ne sont pas indemnisés.

Ce tableau donne également le nombre moyen de cas de maladie pour 1 000 titulaires. Ainsi, sur 1 000 titulaires indépendants, on enregistre à peine 8,79 cas de maladie.

2. Régime des indépendants - Maternité

Cas indemnisés et dépenses

Tableau 5 - Nombre de cas indemnisés et dépenses correspondantes en 2000

	Cas	Dépenses	Indemnité moyenne
En incapacité primaire			
Indépendants	4 817	176 405 395	36 621,42
Epouses aidantes	281	10 309 170	36 687,44
Total	5 098	186 714 565	36 625,06
Cas de maternités de titulaires invalides			
Indépendants	3	109 710	36 570,00
Epouses aidantes	2	73 140	36 570,00
Total	5	182 850	36 570,00

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 5* donne les dépenses relatives à la maternité. Ces dépenses peuvent concerner des titulaires reconnues invalides en repos de maternité ou d'autres titulaires (période primaire), catégorie où l'on enregistre la plupart des dépenses. L'indemnité octroyée dans le cadre de l'assurance maternité comprend également un forfait par accouchement.

Tableau 5bis - Nombre de cas de maternité (terminés en 2000) répartis par groupe d'âge (sans les cas de maternité de titulaires invalides)

Groupe d'âge	Indépendants	Epouses	Total
	Femmes	Aidantes	
< 20	0	0	0
20 - 24	240	18	258
25 - 29	1 744	139	1 883
30 - 34	1 914	82	1 996
35 - 39	661	18	679
40 - 44	96	2	98
45 - 49	4	0	4
50 - 54	1	0	1
Total	4 660	259	4 919

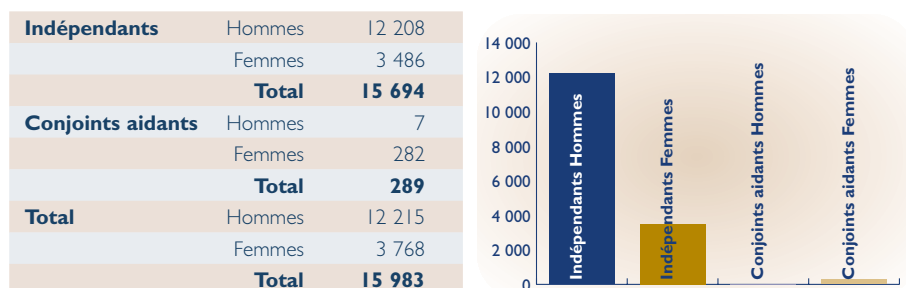
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 5bis*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas de maternité selon le groupe d'âge auquel appartient la titulaire.

3. Régime des Indépendants - Invalidité

a. Effectifs

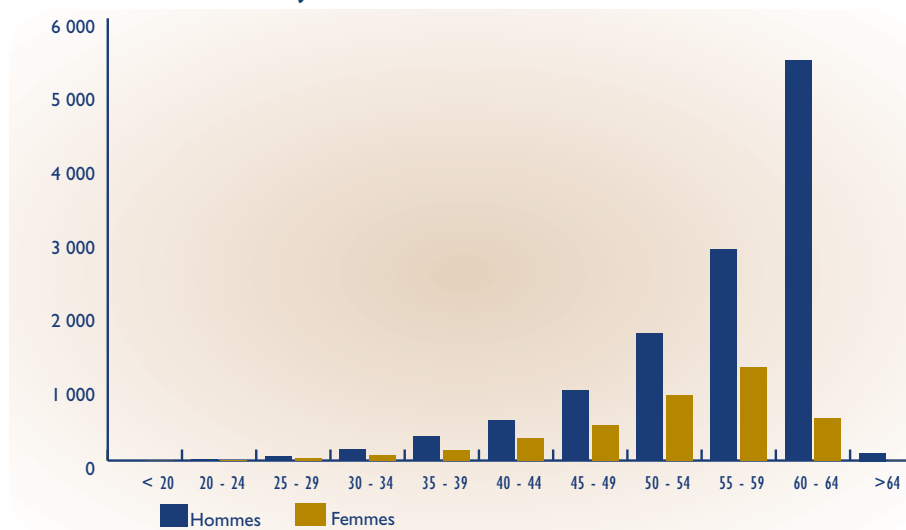
Tableau 6 - Graphique 6 - Effectif des invalides au 30 juin 2000



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Les titulaires dont la période d'incapacité de travail est supérieure à un an et qui font l'objet d'une reconnaissance par le Conseil médical de l'invalidité, entrent en période d'invalidité. L'effectif des invalides répertoriés au 30 juin 2000 est ventilé selon le type d'indépendants et le sexe.

Graphique 6bis - Effectif des invalides par groupe d'âge et par sexe au 30 juin 2000



Source : INAMI - Services des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme on le constate à la lecture du *graphique 6bis*, l'effectif des invalides croît en fonction de l'âge.

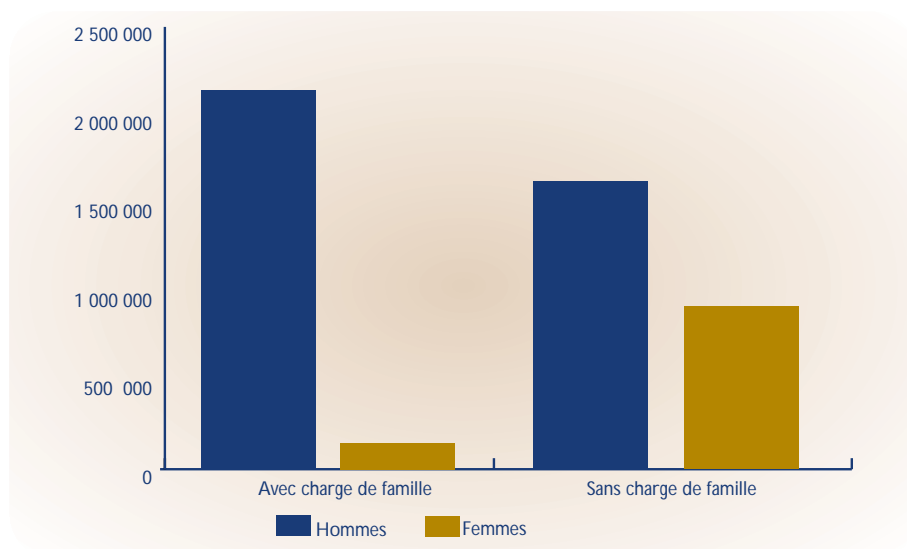
b. Jours indemnités et dépenses

Tableau 7 - Nombre de jours indemnités et dépenses correspondantes en 2000

	Jours indemnités	Dépenses	Indemnité moyenne
Indépendants			
Hommes	3 768 997	3 915 270 120	1 038,81
Femmes	1 067 295	983 022 983	921,04
Total	4 836 292	4 898 293 103	1 012,82
Conjoints aidants	96 742	81 198 482	839,33
Inconnu	4 553	3 723 489	0,00
Total général	4 937 587	4 983 215 074	1 009,24

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 7* donne les dépenses relatives à l'invalidité. Outre les jours et les montants indemnités, une indemnité moyenne par état social a été calculée. Les montants journaliers d'indemnités octroyées sont des montants forfaitaires dépendant de la situation familiale.

Graphique 7 - Nombre de jours par sexe selon la charge de famille

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme le montre le *graphique 7*, les hommes invalides bénéficient majoritairement d'une indemnité avec charge de famille. Par contre, les femmes invalides perçoivent dans leur majorité une indemnité sans charge de famille.

c. Groupe de maladies

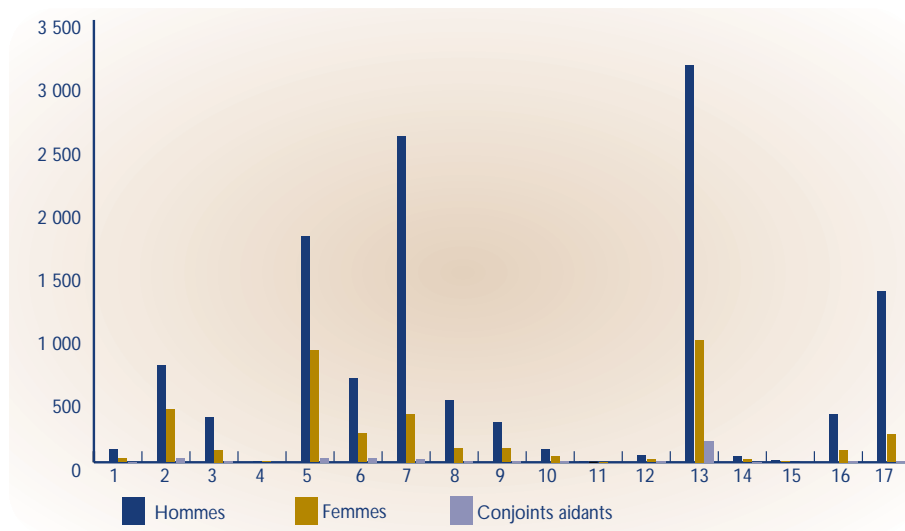
Tableau 8 - Effectif des invalides par groupe de maladies au 31 décembre 2000

Groupe de maladies	
1 Maladies infectieuses et parasitaires	140
2 Tumeurs	1 212
3 Mal. endocriniennes de la nutrition et du métabolisme	464
4 Maladies du sang et des organes des hématopoïdes	19
5 Troubles mentaux	2 709
6 Maladies du système nerveux et des organes des sens	922
7 Maladies de l'appareil circulatoire	2 982
8 Maladies de l'appareil respiratoire	612
9 Maladies de l'appareil digestif	437
10 Maladies des organes génito-urinaires	158
11 Complications de la grossesse et accouchement	2
12 Mal. de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	80
13 Mal. du syst. ostéo-articul., des muscles et tissu conjonctif	4 276
14 Anomalies congénitales	75
15 Affections origine de la période périnatale	6
16 Symptômes, signes et états morbides mal définis	478
17 Lésions traumatiques et empoisonnements	1 583
Total	16 155

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides répertoriés au 31 décembre 2000 est classé selon le groupe de maladies sur base duquel l'invalidité est reconnue. Les principaux groupes de maladies sont les groupes 13, 7 et 5.

Graphique 8 - Effectif des invalides par groupe de maladies, par état social et sexe au 31 décembre 2000



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 9 - Effectif des invalides par année du début de la maladie

Début de la maladie	Indépendants		Conjoints		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1977 et avant	294	160	0	0	454
78	59	36	0	0	95
79	70	38	0	0	108
80	85	27	0	0	112
81	102	40	0	0	142
82	106	50	0	0	156
83	134	55	0	0	189
84	146	72	0	0	218
85	206	81	0	0	287
86	224	83	0	0	307
87	243	109	0	0	352
88	321	102	0	0	423
89	347	128	0	0	475
90	481	143	0	20	644
91	596	165	0	39	800
92	681	178	0	22	881
93	752	210	0	27	989
94	876	256	1	37	1 170
95	1 090	255	3	49	1 397
96	1 157	285	0	34	1 476
97	1 268	359	2	30	1 659
98	1 329	347	2	27	1 705
99	1 610	472	1	33	2 116
Total	12 177	3 651	9	318	16 155

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides au 31 décembre 2000 est cette fois ventilé selon l'année de début de maladie. Les cas antérieurs à 1977 sont regroupés dans l'année 1977. Les invalides qui sont entrés en invalidité au cours de l'année 2000 sont repris dans l'effectif avec l'année de début de maladie de 1999. Les autres années de début de maladie donnent l'effectif restant compte tenu des sorties d'invalidité (remises au travail, pension, décès...).